

# RENCONTRE RÉSEAU ZONE FRANCHE

## 9 juillet 2022

### (MINI) CONVENTION CLIMAT

15h30 - 16h00 : Accueil et présentation du rapport de la (mini) Convention Climat de Zone Franche par **Amandine Saumonneau (coordinatrice de Zone Franche) et David Irle, consultant énergie/climat auprès du secteur culturel** et co-auteur de l'ouvrage "Décarboner la culture" dans les jardins de la Maison du Jazz

16h00 - 17h30 : Conférence « Musiques et écologie : quels défis, quelles solutions ? » Comment le monde de la musique relève le défi du climat ?

L'impératif écologique n'est plus à démontrer et les acteurs de la filière musique sont tous soucieux de ré-aligner leurs pratiques professionnelles afin de limiter leurs impacts environnementaux. Les initiatives au sein du secteur des musiques actuelles se multiplient pour identifier de bonnes pratiques ou la nécessité de changements plus structurels. Nous ferons ici un tour d'horizon de plusieurs acteurs musicaux, "éco-conscients", et de leurs propositions concrètes pour s'engager chacun à son niveau (publics, artistes, acteurs, partenaires, médias...) sur les voix d'une transition de plus en plus urgente.

#### **Intervenants :**

**Christophe Toni**, chargé des Relations Entreprises, Partenariats et Développement du festival Jazz à Vienne.

**Agnès Gerbe**, Festival de Thau/ Alternatiba

**David Irle**, consultant énergie/climat auprès du secteur culturel, et pilote de la (mini) Convention Climat de Zone Franche

**Sabine Châtel**, Zamora production qui a participé à la Convention Climat

#### **Modération :**

**Lucie Baverel**, journaliste

**Amandine SAUMONNEAU**, coordinatrice de Zone Franche, se présente et accueille les participants à la (mini) Convention Climat dans le cadre de Jazz à Vienne, qui fait partie du réseau Zone Franche. Cette conférence a pour but de présenter un rapport de 148 propositions ambitieuses. Pour rappel, Zone Franche est un réseau de 180 structures professionnelles dédiées aux musiques du monde et existe depuis 30 ans pour promouvoir la diversité culturelle et musicale en défendant notamment la circulation internationale des artistes. Pour ce faire, Zone Franche a créé le Comité Visas Artistes en 2009. En l'absence de raison tangible de refus de visa, les professionnels de la musique peuvent tous s'adresser à cette structure.

Zone Franche défend également la diversité culturelle à travers la médiatisation et a créé à cet effet la plateforme auxsons.com il y a trois ans. Ce site comporte des playlists et des articles et a pour objectif de montrer la diversité et le renouveau de ces musiques.

Le thème de la présente conférence s'inscrit parfaitement dans l'actualité et répond du 6<sup>e</sup> rapport du GIEC. Zone Franche entend apporter sa pierre à l'édifice en mobilisant ses adhérents autour de ces sujets et a, pour ce faire, sollicité David IRLE. David IRLE est consultant énergie climat auprès du secteur culturel. Il a proposé de travailler avec Zone Franche suivant le modèle de la convention citoyenne du climat.

Cette (mini) Convention a été encadrée par des « garants » : Julie GAMMICCHIA, présidente de Music Declares Emergency, Samuel LAVAL, de Climate Chance, et Gwendolenn SHARP, de The Green Room.

Quatre objectifs ont été définis :

- Comment continuer à défendre la diversité culturelle et la circulation internationale des artistes tout en s'engageant dans la voie de la décarbonation
- Inciter tous les professionnels de ce milieu à s'emparer de ce sujet
- Œuvrer dans un objectif de justice sociale
- Animer le débat public et interpeller les politiques.

**David IRLE**, consultant énergie/climat auprès du secteur culturel, et pilote de la (mini) Convention Climat de Zone Franche, a travaillé pendant dix ans dans le développement du spectacle vivant, notamment en sollicitant des fonds européens et ce, jusqu'en 2015. Par la suite, il s'est formé aux questions environnementales et porte désormais ces sujets dans le secteur de la culture, qu'il connaît déjà, et auprès des institutions. Les changements peuvent être apportés au niveau des structures, mais aussi à un niveau systémique. Il se définit comme éco-conseiller.

**Amandine SAUMONNEAU** souligne la grande activité de David IRLE dans ce domaine. La mini-convention a été menée d'avril à décembre 2021 en trois sessions par atelier :

- Mobilité des artistes
- Mobilité des publics
- Alimentation
- Numérique
- Écoconception.

**David IRLE** explique le choix de ces cinq ateliers. La mini-convention climat consistait dès le départ à travailler sur les impacts carbone. Par ailleurs, il convenait de passer outre les réticences de certains. Pour rappel, afin de ne pas dépasser deux degrés d'augmentation de température moyenne, il convient de réduire de 80% les émissions à effet de serre d'ici 2050. Le défi consistait à trouver des solutions pour le secteur spécifique des musiques du monde afin d'inscrire ce secteur dans une démarche écologique.

Grâce à l'expérience des acteurs, la (mini) convention a permis d'identifier les grands impacts sources d'émission à effet de serre des musiques du monde. Les cinq ateliers permettent de les passer au crible. La source d'impact principale en émissions à effet de serre est le transport, notamment du public et, dans une moindre mesure, des équipes artistiques. De ce fait, le premier chantier concerne la mobilité des publics.

Les trois autres gisements importants concernent :

- Le numérique
- L'alimentation
- L'écoconception et les autres enjeux transversaux comme les scénographies.

Ces thématiques ont été imposées aux participants.

**Amandine SAUMONNEAU** évoque les 148 propositions du rapport. Les trois quarts de celles-ci concernent la musique et sont classés par catégorie :

- Techniques
- Systémiques
- Politiques.

**David IRLE** explique que les propositions formulées sont toutes applicables et réalistes. La classification de celles-ci permettait d'impliquer aussi le réseau et les politiques.

**Amandine SAUMONNEAU** encourage les participants à la conférence à se procurer un exemplaire dudit rapport. Une des mesures proposées consiste à assouplir la réglementation concernant l'attribution des visas longue durée afin que les artistes ne soient pas obligés de retourner dans leur pays pour des raisons administratives.

**David IRLE** confirme que ce sujet a rapidement émergé lors des discussions.

**Amandine SAUMONNEAU** ajoute que le manque de formation faisait partie des sujets qui ont émergé lors des échanges. En définitive, le résultat global fut satisfaisant.

**David IRLE** synthétise. Le réseau de musiques du monde peut continuer d'exister tout en tenant la trajectoire des Accords de Paris. Certaines idées sont clivantes. Dans l'ensemble David IRLE se dit fier du travail accompli et ne craint pas la controverse. La question majeure porte sur la résilience du secteur et son avenir dans un monde où ces sujets deviendront prépondérants.

**Amandine SAUMONNEAU** remercie chaleureusement David IRLE ainsi que la cinquantaine de participants à cette (mini) Convention Climat. Elle passe le micro à Lucie Baverel qui va mener la conférence qui suit, en partenariat avec Jazz à Vienne et Zone Franche

**Lucie BAVEREL** introduit la table-ronde et demande à Agnès Gerbe et Sabine Châtel leurs motivations pour avoir participé à la (mini) Convention Climat de Zone Franche.

**Agnès GERBE**, ancienne chargée de production du Festival de Thau, chargée de la programmation du festival Alternatiba. Le Festival de Thau s'est rapidement engagé sur ces questions et fut seul dans cette démarche pendant longtemps. En 2019, une prise de conscience s'est élargie et l'équipe du Festival de Thau a souhaité se rapprocher d'autres acteurs pour évoquer ces sujets.

**Sabine CHÂTEL**, de Zamora productions, défend les intérêts des artistes depuis près de 30 ans. Certaines régions du monde sont déjà impactées de façon très concrète par le réchauffement climatique. Elle évoque une inondation majeure et destructrice survenue dans son village près d'Avignon en 2002. Cet épisode marqua un tournant dans sa perception de ces sujets.

Le confinement en mars 2020 fut également l'occasion d'approfondir ses connaissances sur le sujet au sein du réseau Zone Franche et l'arrêt de l'activité a amené une réflexion globale sur l'avenir des musiques du monde.

**David IRLE** craignait une confusion entre la transition écologique et le repli sur le territoire. Par ailleurs, un grand nombre d'acteurs du métier éprouvent un sentiment de culpabilité parce qu'ils font venir des artistes internationaux. L'enjeu consistait à proposer un changement de vision sur ces sujets et à sortir les acteurs de la culpabilité.

**Lucie BAVEREL** souligne l'importance de l'émerveillement, nécessaire pour faire perdurer ce secteur d'activité.

**Agnès GERBE** pense que c'est une véritable opportunité pour les acteurs du secteur de le présenter de façon désirable. Il leur appartient de faire mentir les prévisions déclinistes et de montrer que ces enjeux peuvent prendre des formes complètement différentes et positives.

**Lucie BAVEREL** présente Christophe TONI.

**Christophe TONI**, chargé des Relations Entreprises, Partenariats et Développement du festival Jazz à Vienne, raconte que c'est le responsable du service des relations entreprises du festival Jazz à Vienne qui était en charge dès 2017 de ces sujets. Le document présenté à la presse était alors assez succinct.

Pour évoluer, il convenait de prendre en compte la situation globale du festival. En 2011, Jazz à Vienne n'est plus une association, mais est désormais un établissement public rattaché à une collectivité locale, Vienne Condrieu Agglomération. Les retombées du festival, qui accueille plus de 240 000 festivaliers, ont été estimées à plus de 17 millions d'euros. Il convenait d'établir une stratégie pour inscrire le festival dans cette problématique et éviter une éventuelle sanction du public.

**Lucie BAVEREL** ajoute que c'est dans ce contexte que le festival Jazz à Vienne a voulu obtenir la certification ISO.

**Christophe TONI** explique qu'il existe de nombreux labels. Les organisateurs du festival Jazz à Vienne voulaient opérer un changement en profondeur. La certification n'était pas un objectif en soi, mais cela offrait un cadre et un modèle. Ce fut un travail collectif, volontariste et inscrit dans le long terme. Il s'agissait de ne plus revenir en arrière.

En définitive, le festival a obtenu cette certification et est audité chaque année.

**Lucie BAVEREL** demande à Agnès GERBE pourquoi cette certification a été abandonnée au festival de Thau.

**Agnès GERBE** explique que le festival de Thau n'a pas renouvelé sa certification après six ans. Le mérite de la certification est d'impliquer tous les intervenants dans une démarche. Après six ans d'application, la décision fut prise de poursuivre cette démarche sans pour autant se soumettre à un audit annuel. En effet, les pratiques étaient devenues suffisamment ancrées au sein de l'équipe.

Par ailleurs, le festival de Thau souhaite s'inscrire dans la démarche d'un autre label, propre à la région Occitanie.

**David IRLE** comprend qu'il fallait structurer la démarche de développement durable. Malheureusement, l'écoresponsabilité de chacun ne crée pas l'écoresponsabilité de l'ensemble. Globalement, le mode de fonctionnement de l'écosystème n'est pas sain.

**Christophe TONI** explique que les acteurs ont besoin d'accompagnement d'où la volonté de valider cette norme ISO 20121. Il s'agit de changer les pratiques et de les intégrer dans le travail quotidien.

**David IRLE** comprend le besoin des professionnels du secteur de faire valider leur démarche par des spécialistes. À terme, la validation devrait pouvoir s'opérer entre pairs.

**Christophe TONI** indique qu'un début de réseau informel s'est créé entre différents acteurs du secteur.

**Sabine CHÂTEL** reconnaît l'intérêt des labels. Le label propre à l'Occitanie va même au-delà puisqu'il concerne toutes sortes d'événements culturels et artisanaux. Aujourd'hui, elle souhaite créer un événement de référence ayant pour thématique l'eau. Un des objectifs consiste à impliquer des acteurs de la transition écologique. Le label Occitanie comprend 30 engagements, dont 18 obligatoires. Certains sont simples, d'autres moins. L'une des mesures consiste à communiquer auprès des intervenants et à l'extérieur.

**David IRLE** souligne l'importance des partenariats avec le territoire et avec des associations inscrites dans des processus de transition écologique, comme des associations de vélo. Le partage de compétences ne pourra qu'aider à atteindre ces objectifs plus vite.

**Lucie BAVEREL** fait la transition avec la mobilité des publics et introduit les propositions techniques.

**Agnès GERBE** évoque l'isolement du lieu où a lieu le festival de Thau. La mise en place d'une navette, dépendante des collectivités, fut un échec. En revanche, des liaisons par bateau-bus ont pu être organisées au départ de la ville de Sète. La ville de Sète a même étendu cette pratique afin de permettre aux usagers de traverser d'une rive à l'autre.

L'expérience a montré que les premières années, le public n'est pas forcément au courant des dispositions mises en place. C'est en réitérant la pratique qu'elle entre dans les usages et il ne faut donc pas s'avouer vaincu au premier essai.

**Lucie BAVEREL** demande quelles propositions concrètes Jazz à Vienne a mises en œuvre.

**Christophe TONI** reconnaît que la ville de Vienne n'est pas configurée pour recevoir 230 000 festivaliers sachant que 80% de ce public provient de la région. Très tôt, le festival a conclu un partenariat avec la région et a obtenu des trains spéciaux. Ainsi, le festival est en mesure de proposer des billets de train spécifiques et moins chers à ses festivaliers.

De plus, des parkings relais de plus de 200 places ont été instaurés et couplés à des navettes, ainsi que des parkings de covoiturage gratuits. En outre, un système de location de vélo a également été organisé.

**David IRLE** regrette que certaines mesures basiques ne soient même pas mises en œuvre. Le simple fait d'informer les publics sur les moyens de transport durable est parfois négligé. Le covoiturage n'est pas suffisamment valorisé et récompensé non plus. Ces mesures sont déjà déployées sur certains festivals. Maintenant, elles doivent être généralisées.

La salle de musique Ancienne Belgique, à Bruxelles, a mis en place ce type de mesure et réduit ainsi de 20 % le trafic de voitures.

Pour autant, ces résultats ne sont possibles que si les mesures mises en place sont réellement pratiques pour les publics et cela implique aussi des amplitudes horaires adaptées, notamment pour les transports en commun. Cela doit faire partie de la discussion avec les pouvoirs publics, qui comptent aussi sur la culture pour rendre un territoire attractif.

Par ailleurs, la provenance des publics pèse également sur l'impact environnemental d'un événement. À titre d'exemple, si 3% du public provient de l'international, cela génère 50% de l'impact en mobilité global du festival. Ainsi, les stratégies visant à attirer le plus possible de publics très éloignés n'ont pas d'avenir.

De ce fait, le modèle soutenable d'avenir consiste comme David IRLE l'a expliqué dans un ouvrage qu'il a co-écrit, *Décarbonner la culture*, à concevoir un développement culturel en partenariat avec le

territoire, au profit du territoire et dont les premiers destinataires sont les habitants du territoire. Or, en France actuellement, le bassin de public de la grande majorité des festivals aujourd'hui est relativement régionalisé.

Ainsi, la mobilité doit aussi s'adapter aux loisirs et à la vie culturelle autant qu'aux horaires de travail.

**Lucie BAVEREL** aborde la clause d'exclusivité.

**David IRLE** reconnaît que la clause d'exclusivité a fait débat. Certains en ont besoin pour assurer la viabilité de leur événement, d'autres mettent en avant au contraire les considérations écologiques. Ainsi, les échanges ont permis de faire émerger des propositions ambitieuses, mais surtout acceptables. Il a donc été proposé de recalibrer ces clauses. Ce sujet raconte la philosophie de compétition dans laquelle nous nous trouvons. Les échanges ont conclu à la non-soutenabilité de ce modèle de compétition, contrairement à la coopération. C'est d'autant plus vrai dans le cadre d'événements financés par des fonds publics. Il convient de s'interroger sur ce modèle.

**Sabine CHÂTEL** approuve les propos de David IRLE. Elle utilise elle-même une clause d'exclusivité. Néanmoins, les publics voyagent moins.

**Lucie BAVEREL** suggère une réflexion au cas par cas.

**Sabine CHÂTEL** admet qu'il est plus pertinent de permettre à des artistes de se produire dans plusieurs endroits pour ne pas surcharger un seul lieu et ainsi répartir le public. Actuellement, son projet de festival ayant pour thème l'eau suscite un grand intérêt de la part d'un grand nombre d'acteurs.

**Lucie BAVEREL** demande à Agnès GERBE si elle envisage un assouplissement de la clause d'exclusivité qu'elle utilise.

**Agnès GERBE** explique que le festival Alternatiba avait pour principe de ne pas exiger de clause d'exclusivité du tout. Effectivement, cette clause est le reliquat d'un état d'esprit qui doit évoluer vers davantage de coopération. Le festival Alternatiba a récemment été sollicité par le Transbordeur, qui se trouve à Villeurbanne, afin de s'assurer qu'il autorisait un artiste faisant partie de son programme à s'y produire une semaine plus tôt. La direction du festival a accepté.

**Christophe TONI** souhaite améliorer l'expérience festivalière pour renforcer l'identité du festival. C'est une des pistes qu'il préconise pour éviter la compétition entre festivals.

**David IRLE** abonde dans le sens de Christophe TONI, d'autant plus que la clause d'exclusivité est contraire à la logique de développement de public.

**Lucie BAVEREL** aborde le sujet de l'alimentation.

**Agnès GERBE** explique que le festival de Thau fait en sorte de proposer une alimentation à 75% d'origine locale et/ou bio. Le festival Alternatiba quant à lui propose une alimentation exclusivement végétarienne. S'agissant des artistes et des équipes, ils doivent indiquer s'ils veulent un repas carné. De cette façon, le festival Alternatiba a fortement réduit sa consommation de viande.

**David IRLE** insiste sur l'importance de proposer des menus variés pour éviter la tension sur certaines ressources précises. La végétalisation, ainsi que le recours à des productions locales, sont également des pistes à prendre en considération. Il est également important de souligner que ces changements doivent s'opérer de façon positive et que l'offre doit être qualitative.

**Lucie BAVEREL** aborde le sujet du numérique.

**David IRLE** a joué un rôle de formateur à ce sujet, contrairement aux autres sujets. Les échanges ont fait apparaître des incompréhensions sur les enjeux liés à ce sujet. Or, ce sujet s'inscrit dans les nouvelles pratiques des publics.

**Lucie BAVEREL** propose aux participants dans la salle de poser leurs questions.

**Églantine CHABASSEUR**, chargée de communication à l'Agence spectacle vivant AURA, demande la position des intervenants par rapport à la sobriété.

**David IRLE** se rappelle que, même si le mot n'a pas été prononcé tel quel, tous ont convenu qu'il fallait promouvoir ces nouveaux comportements. D'ailleurs, il existe un travail de définition en cours sur la sobriété numérique. Néanmoins, ont été évoquées l'instauration de jauges, la sobriété matérielle, les économies d'eau.

**Sabine CHÂTEL** plébiscite cette logique et s'y inscrit de façon volontaire.

**David IRLE** souhaite évoquer le Hellfest, dont le directeur se félicite d'avoir créé un parking plus vaste encore que celui de Disneyland après avoir arraché 37 ha de vignes. Ce festival détient le record de consommation de ressources.

D'autres festivals a contrario ont adopté depuis longtemps des pratiques écoresponsables, parfois par nécessité économique. C'est une sobriété subie.

Aujourd'hui, même si un festival en a les moyens, il doit choisir d'adopter des pratiques écoresponsables. La sobriété choisie est un défi.

**Lucie BAVEREL** s'interroge sur l'avenir de la (mini) Convention Climat de Zone Franche.

**David IRLE** invite les participants dans la salle à se procurer le rapport, à le lire, le diffuser et à réagir.

**Amandine SAUMONNEAU** informe la salle que le document est en ligne sur le site de Zone Franche dans la rubrique ressources, (mini) Convention Climat.

**Sabine CHÂTEL** évoque également la possibilité de mettre en place des vélo-taxis. Un des partenaires a même proposé de le prendre en charge. Ce rapport est un document de référence.

**Agnès GERBE** se félicite de l'aboutissement de ce document.

**Lucie BAVEREL** clôture la table-ronde.